

SENAT

Palais du Luxembourg 15, rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06

M. le Président du Sénat Hôtel de la Présidence 17, rue de Vaugirard 75006 - Paris

A L'ATTENTION DU SÉNAT ET DE TOUS LES SÉNATEURS

Objets:

- **RAPPELS À LA LOI ET AUX DEVOIRS ET AUX OBLIGATIONS DES SÉNATEURS**
- **REQUÊTE FORMELLE DE PROCÉDURE DE DESTITUTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE FRANCE À L'ENCONTRE D'EMMANUEL MACRON POUR CRIMES D'ÉTAT ET HAUTE TRAHISON AU REGARD DE L'ARTICLE 68 DE LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE FRANCE**

**ASSORTIS DE NOTIFICATIONS DE DEPÔTS de PLAINTES FONDAMENTALES CONTRE L'ÉTAT FRANÇAIS
POUR MANQUEMENTS AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE,
AUX LOIS SUR LES DROITS FONDAMENTAUX de JUSTICE, LIBERTÉ ET SÉCURITÉ, et des « DROITS DE L'HOMME »,
AU TITRE DE DÉLITS CRIMINELS COMMIS
PAR SES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX ET SES REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS
PORTANT À DES ATTEINTES
AUX LIBERTÉS INALIÉNABLES DE L'ORDRE du POLITIQUE, du RELIGIEUX et du DOGMATIQUE,
ET DE NOTIFICATIONS sur la CORRUPTION du SYSTÈME JUDICIAIRE FRANÇAIS,
telles que la GENDARMERIE, les PROCUREURS, les PRÉFETS, un MAIRE, etc.
AYANT COMMIS ET/OU PARTICIPÉ LES/AUX DÉLITS sous FORME COLLUSIVE**

d'abus de pouvoir, de faux et d'usage de faux, de fausses déclarations, de fausses attestations, de faux certificats, d'entraves à la manifestation de la vérité, de dissimulations de crimes, de menaces, de menaces exécutées, de chantages, d'extorsions d'aveu, d'extorsions d'informations confidentielles et privées appartenant à des sociétés, d'extorsions d'empreintes génétiques, palmaires et digitales, d'extorsions de fonds, de complicité de détournement de fonds, de fraudes comptables et fiscales, de négationnisme, de participation, d'association et de collusion avec une organisation criminelle de type mafieuse, de séquestration, d'internement abusif, de fraudes multiples procédurales, de non respect des droits français de la défense, de non respect des procédures et des lois françaises, etc. sous les circonstances aggravantes d'association de malfaiteurs et de crimes en bande organisée.

**MENANT AU CONSTAT QUE, FRANÇAIS, JE NE PEUX AVOIR ET JE N'AI ABSOLUMENT AUCUNE CONFIANCE EN
LA JUSTICE DE MON PAYS ET ME CONTRAIGNANT À UN EXIL EN VUE DE PRÉSERVER MA VIE SAUVE**

**AFFAIRE : PROCÈS POLITIQUE DÉTOURNÉ FALLACIEUSEMENT MENÉ DANS LA JURIDICTION DE TOULON, VAR, AU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE DE TOULON, AUDIENCE du 26 AVRIL 2019 / Tribunal Correctionnel de Toulon/ Chambre Correctionnelle Collégiale /
N° PARQUET : 18332000248 / Poursuites avaluées, rédigées et entérinées sur de faux et fallacieux motifs par la vice-procureur Carine
CAUCHY / Présidente du Tribunal de Grande Instance de Toulon (Var): Lucette BROUTECHOUX**

ANNEXES JOINTES :

- **Doc 1: Extrait en version écrite du livre témoignage :« Français, je n'ai Absolument AUCUNE Confiance en la Justice de Mon Pays / 2018, FRANCE, VAR : Internement Abusif, à Buts Politique, Religieux et Dogmatique/ Le Département du VAR, La Ville de TOULON, nid « Maconnique »/Témoignage: Le traquenard pour faire taire, en France, en 2018, en toute impunité, sans jugement, toute dénonciation de corruption, toute vérité contraire aux bonnes pensées de MACRON et de sa clique, de la FRANÇAISE-MACONNERIE, de ses MAFIAS, de la GENDARMERDERIE et de la MAGISTRATURE / Les Agréments délicieux de Toulon, du Département du VAR, grâce à la « Française-Maconnerie » Provençale, ses corrompus maires, préfets, procureurs, juges, magistrats, et sa gendarmenderie. Tous efficaces pour un seule noble cause,La Leur ! »**
- **Doc 2: Deux « Questions Prioritaires de Constitutionnalité » (QPC) déposées auprès du Conseil Constitutionnel**
- **Doc 3: Trois « Questions Prioritaires de Constitutionnalité » (QPC) déposées auprès de Lucette BROUTECHOUX, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Toulon (Var – France)**

Mesdames et Messieurs les Députés,

Rappel à la Loi :

L'article 68 de la Constitution française définit les conditions de destitution du président de la République et les modalités de la procédure devant la Haute Cour.

Origine :

« Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Il ne peut être mis en accusation que par les deux assemblées statuant par un vote identique en scrutin public et à la majorité absolue des membres les composant; il est jugé par la Haute Cour de justice.

Les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis. La procédure définie ci-dessus leur est applicable ainsi qu'à leurs complices dans le cas de complot contre la sûreté de l'État. Dans les cas prévus au présent alinéa, la Haute Cour est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent des lois pénales en vigueur au moment où les faits ont été commis. »

Révision constitutionnelle du 23 février 2007, discutée au Parlement à partir de 2010 et promulguée le 24 novembre 2014.

« Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. La destitution est prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour.

La proposition de réunion de la Haute Cour adoptée par une des assemblées du Parlement est aussitôt transmise à l'autre qui se prononce dans les quinze jours.

La Haute Cour est présidée par le président de l'Assemblée Nationale. Elle statue dans un délai d'un mois, à bulletins secrets, sur la destitution. Sa décision est d'effet immédiat.

Les décisions prises en application du présent article le sont à la majorité des deux tiers des membres composant l'assemblée concernée ou la Haute Cour. Toute délégation de vote est interdite. Seuls sont recensés les votes favorables à la proposition de réunion de la Haute Cour ou à la destitution ».

En bref, il peut s'agir d'un blocage du « fonctionnement régulier des pouvoirs publics » (refus de signer des lois votées par le Parlement, blocage de la Constitution, etc.) ou bien d'un « comportement personnel incompatible avec la dignité de la fonction » (crime, propos publics inacceptables, etc.).

Aussi, Mesdames et Messieurs Les Députés, veuillez recevoir en la présente le dépôt officiel de la requête formelle de procédure de destitution de la présidente de la république de France d'Emmanuel MACRON pour crimes d'état et haute trahison au regard de l'article 68 de la constitution de la république de France.

Que vous soyez corrompus, ignares, incultes, indécis, incompetents, inutiles, médiocres, profiteurs, fainéants, veules, ou neutres, voire de plusieurs de ces définitions, ou même de toutes à la fois, il ressort que je me vois, en tant que supérieurement intelligent, puisque l'intelligence ne se cumule pas avec le nombre d'individus, mais plutôt induit le contraire par un nivellement par le bas prouvé par toute l'Histoire de l'Humanité, et surtout d'une moralité encore plus noble et élégante que la vôtre, commune et d'un commun (*sic*), je me vois donc dans l'obligation de faire votre travail pour lequel vous êtes grassement payés, en vous rédigeant un état des lieux de la présente situation présidentielle, mais aussi de vous rappeler vos devoirs.

Ainsi donc, je suis contraint de déposer en votre autorité une sommation à entamer une procédure de destitution de l'actuel président de la République de France (pour information, le terme utilisé de « République Française », est impropre à moins qu'elle ne soit alors spécifique, particulière, distinctive, en

bref une république non conventionnelle, non « naturelle »..), à savoir, je le rappelle pour ceux d'entre vous, que je suppose nombreux, qui seraient toujours endormis, en la personne d'Emmanuel MACRON depuis printemps 2017, pour les délits d'outrages moraux, d'entraves à la Justice, et de corruption généralisée, mais aussi et surtout, de connivences et de collusions avec des puissances étrangères, et donc de Haute Trahison, et pour finir de honte à la Constitution.

Pour votre gouverne, et pour votre culture, à ceux « qui ne savaient pas », voici la liste des délits qui entachent la fonction de président commis par la personne élue en 2017 (et même avant son élection puisque sa campagne et son parti ont profité de financements crapuleux).

Ne vous endormez pas à sa lecture, les dernières informations et mises en exposition sont les plus intéressantes car les plus graves au regard de la Constitution de notre pays.

Je tiens à ajouter que je devais vous envoyer cette requête formelle fin novembre 2018, et que je n'ai pu la réaliser parce que j'ai subi les affres d'une machination gouvernementale, dont vous trouverez une bonne partie de ses entrailles dans le document ci-joint, qui m'a coûté un internement abusif, et un exil du pays contraint depuis lors, assortis de la spoliation de certains de mes biens en France, pour plusieurs centaines de milliers d'euros.

En dépit du fait que ces mésaventures ne soient pas de votre ressort, il retourne que ces faits annexes expriment les manières de faire crapuleuses de ces personnes au sein des pouvoirs, avec comme commandant en chef, le sieur MACRON. Aussi, je trouve nécessaire la présence de ces informations qui doivent vous être portées à votre connaissance, d'autant qu'elles dénoncent des autorités, telles que la gendarmerie de France, du moins de Toulon !

Tout est narré dans ce document tiré de mon livre témoignage publié dans plusieurs pays. Vous ne trouverez qu'un extrait dans la version postale de ce dépôt en vos mains, pour des raisons de logistique.

Pour information, cette affaire crapuleuse est portée à un niveau européen.

Ces consternants sérieux faits concernent particulièrement l'Union Européenne puisqu'ils ont été commis d'une manière délibérée, et même préméditée, par des personnes officielles, représentants de l'état français et/ou ayant une autorité d'une institution étatique française.

Il est à noter le facteur aggravant que ces délits commis, sont non seulement à l'encontre des dispositions européennes auxquelles la France et ses représentants se doivent de respecter à la lettre, mais qu'ils sont aussi de l'ordre du pénal. Par une permanente auto-immunité, il règne un environnement propice exclusif à la corruption morale qui fait que ces entorses à l'Union Européenne présentement dénoncées, ne sont pas l'œuvre sporadique de quelques malandrins, mais une commune manière de faire récurrente des personnes au sein de certains pouvoirs.

Il ressort donc une exploitation abusive, perverse et pernicieuse du système judiciaire français par certaines personnes ayant certaines autorités, et ce, à des fins personnelles, pour supprimer tout droit fondamental aux libertés inaliénables en les domaines du politique, du religieux et du dogmatique.

Vous trouverez aussi les cinq « Questions Prioritaires de Constitutionnalité » (QPC) en les « Doc 2 » et « Doc3 », que j'ai relevées au titre du Droit Français, et que j'ai déposées auprès des deux autorités concernées. Même si elles ne vous concernent pas directement, elles sont intéressantes pour vous faire une idée de l'environnement « pittoresque » tant au niveau législatif, qu'à celui du système qui se doit d'appliquer, mais aussi, de suivre et de respecter ses propres lois, de surcroît, celles « suprêmes ».

Un véritable cirque où la plupart des numéros sont exécutés par des clowns, jonglerie comprise !

Commençons l'état des lieux de la trahison multiple :

• Le Cas et l'Affaire BOUNALLA.

Ce cas est grave. Très grave. Et il ressort une expansion d'informations au delà de cette affaire proprement dite. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, vous le connaissez bien pour l'avoir instruit d'une commission. Cependant, déjà, ce qui est surprenant, c'est votre lâcheté (ou votre corruption) à ne pas entreprendre de poursuites judiciaires quant à ses propos et témoignages sous serment face à vous, et qui se sont révélés être mensongers. Un délit puni par la loi. Alors, pourquoi ne faites-vous pas votre devoir, alors que le peuple français entier, celui qui vous a élu à vos postes, et qui vous paye (vous êtes à notre service, je vous le rappelle) a été témoin, d'abord de ces propos, et ensuite, de ce qu'ils se sont révélés être faux ?!

Cette commission a eu pourtant l'important avantage de vous mettre en lumière, de montrer aux citoyens votre existence, votre fonction, votre action, vos devoirs, vos droits, et, au début, votre apparente intégrité.

Cette évidente absence de finir votre devoir face à un tel délit, rend nulle et non avenue toute la bonne considération que le peuple s'était forgée à votre endroit au regard de votre pugnacité à instruire cette commission, et renvoie encore plus profondément sa déception et sa défiance en les institutions françaises. Vous accentuez ainsi davantage, en le démontrant d'une manière éclatante, la raison du peuple que vous ne servez à rien !

Le fait le plus grave :

Emmanuel MACRON, en tant que président de la République de France, a dit et confirmé, en public, à la nation, au peuple français, et pire au Monde entier, ce qui nous fait passer au niveau international pour des cons, et surtout, pour un pays qui octroie des passes-droits à certains, mettant en exergue un niveau de corruption au plus haut de l'État,

1. qu'il était l'auteur et le commanditaire de l'enfouissement judiciaire de plusieurs graves délits pénaux, **constituant une évidente OBSTRUCTION à la JUSTICE** ;
2. qu'il n'avait pas porté sa connaissance de ces crimes à l'autorité judiciaire, à la Justice (pourtant déclamée fallacieusement comme indépendante au nom de la prétendue séparation des pouvoirs, - alors qu'il y a bien un ministère et un ministre de la Justice -cherchez l'erreur morale, et des procureurs nommés par ceux-là...), **constituant une évidente ENTRAVE à la MANIFESTATION DE LA VÉRITÉ** ;
3. Qu'il en assumait les actes, ordres et décisions, CE qui veut dire en langage d'Homme, ce qu'il n'est manifestement pas et n'en peut connaître la signification, EN Payer les frais et les conséquences,

Déjà, à ce stade, tout est réuni pour entamer une procédure de Destitution !

Mais, il faut en savoir davantage du pourquoi et du comment.

Connaissant votre préférence pour la sieste, je vais être bref, narratif, informant et expliquant l'essentiel. Le reste est destiné à un livre qui déjà publié.

Le prétendu mystère « A. BOUNOULLA ».

Il faut connaître la véritable Histoire, par ses tenants et aboutissants.

1. Tout d'abord, les Mafias liées avec les partis politiques.

Pour être bref, les communistes, certes en voie de disparition (et c'est bien une des rares bonnes nouvelles quant à la modernisation du monde politique), sont ligués avec les gros bras de syndicats, notamment la CGT (Voir GARDANNE-13). Il est utile de rappeler que les syndicats sont des systèmes mafieux, et pour certains d'entre eux, sont des organismes créés et gérés par des mafias criminelles.

Les socialistes, eux, sont « aidés » par les mafias bougnoules, bien implantées dans certaines villes, comme par exemple, parce que je connais bien cette région, Marseille et Toulon, où les organisations criminelles vendent des armes, de la drogue, exercent des rackets sur des commerçants, répandent même la crainte sur les flics locaux (voir LA CIOTAT-13), et même sur des politiques et des magistrats (voir OHPAC de Marseille).

Cette mafia exotique sert les politiques socialistes pour leurs élections en glanant des voix dans les quartiers dits populaires, et en leur fournissant des facilitateurs, des « gros bras ». Et bien entendu, E. MACRON, qui, je vous le rappelle, gravitait chez les socialistes, a utilisé pour la création de son parti, sa campagne électorale et actuellement au sein du pouvoir, les mêmes rouages, les mêmes intervenants. Et A. BOUNOULLA est un de ces facteurs mafieux, mais un infiltré, car il « roule » pour E. MACRON uniquement parce que ce dernier est « en place », attendant et gérant d'autres affaires occultes...

2. Ensuite, le rappel des historiques accointances financières et économiques entre la FRANCE et le MAROC.

Origine ? Marocain.

Je me vois dans l'obligation de parler des liens étrangement étroits de ce pays avec certains notables français.

Il faut savoir que le roi actuel de Maroc est homosexuel (bon ami de feu Elie KAKOU à qui il offrit un cheval blanc...), et que les ressources de ce pays, je veux dire les vraies, celles qui rapportent des sommes colossales, une véritable économie, sont la drogue et la pédophilie.

En ce qui concerne la première, pourquoi croyez-vous que les Douanes Françaises ne stoppent pas, et ne saisissent que très peu de drogues en provenance de ce pays producteur, en lequel une région entière est vouée à sa culture ???!!! Pourquoi la « FRANCE » laisse-t-elle faire le « MAROC » ?!

Et pourquoi le « MAROC » a-t-il les mains libres ?!

La FRANCE a même offert un TGV...

Et en ce qui concerne la seconde, pourquoi croyez-vous que tant de personnes fortunées ont des résidences secondaires dans un pays arriéré ?! Et qu'ils y séjournent régulièrement ?!

La réponse est la prostitution, avec une spécialité, celle homosexuelle (approuvée par le roi actuel, appartenant à la secte maconnique...), et surtout, infantile, autant féminine que masculine !

Les liens sont si étroits entre ceux qui maîtrisent et manipulent la France et ceux du Maroc, que ces derniers peuvent influencer la « Justice » française, où se trouvent des pédophiles, des pervers sexuels, des corrompus, des satanistes, comme, par exemple, l'affaire O. RADDAD. Ce dernier est bien coupable, mais pas du meurtre, mais d'avoir participé activement à une entreprise de réseau pédophile avec les notables du cru en la région PACA...

Et donc, ces dirigeants français, occultes ou non, sont à la merci d'un chantage de la part des « Marocains »...

Quant au mystère sur sa véritable identité, demandez au « bureau des Légendes », français, et marocain...

- **Le Cas et l'Affaire François BAYROU.**

Le coup de pute magistral du débutant.

Fort d'une présentation de moralité sans tache, étendard qui l'a fait élire, proclamant que l'ancien monde politique était obsolète, et qu'il devait être remplacé par un nouveau, dont la qualité première serait l'intégrité, l'absence de corruption et de passe-droit, Emmanuel MACRON a nommé, puis contraint à la démission BAYROU de son tout frais poste de ministre.

En « petite pute », Emmanuel MACRON a nommé François BAYROU comme ministre de l'intérieur, parce qu'il lui avait promis en cas de victoire. Car, si le premier a été élu, de peu, c'est bien grâce à l'électorat du second. Il se devait de se montrer comme « Homme de Parole », pour garder une certaine aura. Cependant, E. MACRON ne voulait pas de lui en son gouvernement, et encore moins en tant que Garde des Sceaux. Trop dangereux. D'une part, gaffeur, F. BAYROU aurait pu révéler que la séparation des pouvoirs n'étaient qu'une vue de l'esprit, et d'autre part, intègre et naïf, il aurait pu défaire, et couper les liens occultes des deux prétendus indépendants « Pouvoirs ».

E. MACRON l'a nommé, mais avait déjà, sans doute même avant l'accord pré-électoral, un « dossier » pour le contraindre à démissionner quasi immédiatement. Et le tour fut joué, le peuple, et les auto-proclamés pertinents et intelligents, les journalistes, n'ont vu que du feu !

Ce cas est intéressant, car cette charge pseudo chevaleresque de ne vouloir que des personnes irréprochables auprès de lui, E. MACRON va l'utiliser avec parcimonie, et selon l'intéressé(e)...

- **Le Cas et l'Affaire Gérald DARMANIN.**

L'individu ne laisse aucun doute. Même si « l'habit ne fait pas le moine », et « il ne faut pas se fier à la tête des gens » (dans le sens positif comme négatif), il ressort cependant que certains portent sur le visage, sur leur face, ce qu'ils sont, « La gueule de l'emploi ». Et G. DARMANIN est bien celui que l'on prendrait, si on était producteur ou réalisateur, comme le pervers sexuel dans un film. Celui-ci est accusé, entre autres, de corruption, d'abus de pouvoir et de chantage, sous le caractère aggravant du « sexuel ».

La perversion aboutie, mêlant pouvoir, autorité et sexe ! Mais là, E. MACRON, s'étant offusqué d'un prétendu quelconque petit doute fiscal à l'encontre de son non-ami F. BAYROU, ne soulève pas, n'est pas gêné, et enfoui, avec l'aide de ses amis de la magistrature (qui sont bien séparés officiellement du pouvoir législatif...) l'affaire extrêmement plus sale et détestable que la précédente (encore un délit par ledit président d'entrave à la manifestation de la vérité). E. MACRON va même jusqu'à confirmer publiquement son soutien à G. DARMANIN (délict encore commis par ledit président car immiscions dans une affaire pénale en cours d'instruction...), en clamant même qu'il a toute sa confiance...

- **Le Cas et l'Affaire NISSEN.**

Même style de cas et d'affaire que le précédent, et même si le délit est bien plus faible, sans commune mesure avec un crime d'ordre sexuel, il reflète surtout la mentalité sélective d'Emmanuel MACRON, pensant sans aucun doute, que nous, le peuple, nous sommes très cons, trop cons pour ne pas nous apercevoir de telles manigances, supercheries, subterfuges moraux. Il a partiellement raison.

Ces cas démontrent aussi une absence, ou du moins une incompétence à étudier chaque cas de candidature à ces postes au regard prétendument exhaustif de contrôle d'intégrité, ou plutôt d'absence de casseroles déclarées, ou connues.

Cela peut aussi laisser suggérer que ces cas lui étaient connus, mais qu'il pensait, d'une part, qu'ils pourraient lui servir personnellement de moyen de pression, de chantage au cas où le nommé ne serait pas assez servile, et d'autre part, que personne ne les débusquerait. Il est étrange que ces affaires ne sortent que parce que certains médias orientés en ont eu vent (toujours au bon moment...), et qu'elles n'aient, en définitive, causé aucune ombre au tableau de leurs auteurs respectifs, et occasionné aucune déception, ni choc de la mauvaise surprise sur cet auto-proclamé fervent défenseur de la probité, président d'une république, toujours auto-proclamée fer de lance de la moralité et des Droits de l'Homme (en occultant bien ses devoirs...)...

Sans parler des absences de poursuites judiciaires de la part du gouvernement, et même de la « Justice » à leurs endroits, pour fausse déclaration...

Ni même de sanctions administratives pour leur supprimer leurs émoluments à vie, pour avoir été un ministre, si ouvertement véreux soit-il (elle) !

- **Le Cas et l'Affaire Nicolas HULOT.**

Ce cas ressemble à celui de François BAYROU, si ce n'est que l'Emmanuel MACRON le voulait absolument dans son gouvernement, non pas pour ses idées, mais seulement et uniquement comme caution morale, vis-à-vis de l'Environnement, dont il se fout royalement en fait (Voir le paragraphe sur le financement occulte de son parti et de sa campagne...). E. MACRON voulait le conserver, mais face au turbulent ministre, même s'il n'a pratiquement rien fait, s'étant volontairement isolé (ne répondant à aucune sollicitation de la part des associations à son ministère, laissant la besogne stratégique de répondre et surtout de ne pas les recevoir déjà pour en avoir connaissance -le classique barrage des standardistes/secrétaires- ne recherchant aucun partenaire, ni allié), il a été obligé d'agiter le drapeau de l'intimidation, par la menace et le chantage, avec l'aide « providentielle » des « séparatistes » et « indépendants » du pouvoir judiciaire... Encore une preuve de la collusion de personnes infiltrées dans les deux camps.

La séparation des Pouvoirs existe sur le papier, mais elle omet, ou fait fi, du fait de l'existence de personnes qui les constituent !

Et comme tout abruti qui se respecte, et les journalistes se respectent bien entre eux, corrompus par leurs appartenances à une religion, un parti politique, une secte, ou un syndicat, ils répètent comme des perroquets, sans en comprendre le sens, ni vérifier l'authenticité de déclarations (pourtant le B.A.BA de la profession de contrôler et de certifier les informations), ce que leurs officieux fournisseurs d'informations officielles leur procurent (qui les vendent ou les échangent contre des avantages, comme celui d'une omerta sur certains sujets... Voir DAVET et LHOMME...), au nom de l'Indépendance de la Justice.

Or, ces abrutis ne savent même pas qu'« **INDÉPENDANCE** » n'est pas synonyme d'« **INTÉGRITÉ** ».

Bien au contraire. Une indépendance garantit toute latitude à la corruption !

Il est à ajouter que, même si Nicolas HULOT est un homme intègre, malgré son incompétence à fédérer et à utiliser à bon escient un poste politique, il n'est pas de même pour ce ministère, vérolé au plus haut point, et même à sa base. J'en veux pour deux exemples de plaintes déposées à ce ministère.

Tout d'abord, Djeneba KAMARA, la secrétaire chargée de la réglementation extrêmement draconienne (en apparence...) des fluides de climatisation, qui a enseveli une plainte contre « LEROY-MERLIN » et ses responsables, qui fraudaient, faisant des faux ou occultant des faits gênants de non respect de la législation.

Ensuite, Daniel KOPACZEWSKI, ingénieur général des Mines, qui a étouffé une très grave affaire de corruption menant à une tricherie à l'homologation commise par les responsables de « YAMAHA Motor France » (en ce qui concerne sa compétence territoriale) et de « YAMAHA Europe ». Bizarrement, après ma plainte, le PDG de « YAMAHA Motor Europe » a été changé, un japonais pour un français, celui de « YAMAHA Motor France », une promotion sans (aucun) doute due à une contrepartie locale, celle d'avoir le pouvoir d'étouffer un scandale plus grave, plus important et, sans doute, plus coûteux que la fraude de « Volkswagen » et de son « Dieselgate »...

- **Le Cas Gérard COLLOMB.**

Le seul du gouvernement qui était honnête (nous ne pouvons pas considérer Nicolas HULOT comme une personne du gouvernement, mais seulement un ministre parachuté, et il n'est pas un politique).

Il y a quelques mois, je lui faisais part de la corruption généralisée de la Gendarmerie (avant le cas BOUNOULLA, ce dernier faisant parti de ce corps d'armée...), et spécialement en PACA, et plus particulièrement dans le VAR.

Il m'a répondu, et c'est bien le seul à avoir fait cela ! Ni E. MACRON, ni son clone moral, Édouard PHILIPPE

(qui a pourtant reçu le même courrier en recommandé avec A.R.) n'a été interpellé par les graves informations que je leur révélais. Mais, sans (aucun) doute, ils connaissaient bien la situation, pour être à l'origine de l'entretien de cette corruption, faisant parti de la même gangrène morale diffusée par la secte satanique « française maconnique ».

G. COLLOMB m'informait qu'il transmettait mon courrier à sa « collègue », Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux. Elle n'a rien fait. Elle ne m'a jamais contacté. Voir le paragraphe qui la concerne.

POUR INFORMATION, QUAND J'AI ÉCRIS CECI, AVANT MI NOVEMBRE 2018, JE NE SAVAIS PAS ENCORE CE QU'IL ALLAIT M'ARRIVER, QUE LA GENDARMERIE (sic) FRANÇAISE, ET CELLE LOCALE DE TOULON ÉTAIT EN TRAIN DE CONCOCTER UNE MACHINATION POUR ME RÉDUIRE AU SILENCE... LES EXACTIONS À MON ENCONTRE ONT ÉTÉ COMMANDITÉES DEPUIS LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, AUX MAINS ALORS DU GROS PANTOMIME CASTANER, DANS LEQUEL AVAIT ÉTÉ NOMMÉ UN CERTAIN STÉPHANE BOUILLON, QUE VOUS RETROUVEREZ CI-APRÈS DANS UNE AUTRE PÉRIPÉTIE TRÈS IMPORTANT, LA CORRUPTION ET LE FINANCEMENT OCCULTE DU TOUT FRAIS MOULU PARTI LREM ET DE SA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

- **Le Cas Nicole BELLOUBET.**

A l'instar de G. DARMANIN, elle porte sur sa face, sa malhonnêteté, le Mal.

Son ministère s'occupe aussi des officiers ministériels, notaires et huissiers, en le bureau dénommé « DACS » (Division des Affaires Civiles et du Sceau). Ce service corrompu dans un ministère tout aussi gangrené laisse faire les nombreux délits pénaux commis par ses officiers ministériels. Pour quelques exemples, les crapules usant de leur fonction officielle d'huissiers, et celle de notaires...

Avec tous ces délits commis par des officiers ministériels, couverts par le ministère de la Justice, quel est le con qui oserait croire, quel est le con qui oserait déclarer et affirmer l'existence de la séparation des pouvoirs, tant ressassée, sans aucune preuve si ce n'est le texte de la Constitution ???!

- **Le Cas et l'Affaire Alexis KOHLER.**

Le membre de la famille, ou l'inverse. Le secrétaire général de l'Élysée est de nouveau mis en cause pour ses liens avec l'armateur MSC, dirigé par des membres de sa famille,...

- Il a approuvé en 2010 et 2011 des contrats entre l'armateur MSC, fondé et dirigé par des cousins de sa mère, et le port du Havre, cité du PHILIPPE, dont il était alors membre du conseil de surveillance. **Conflits d'intérêts, etc.**

- Membre actif de la campagne présidentielle du MACRON, et de son étrange financement...

Ce paragraphe nous conduit à un enchaînement éditorial fluide vers le Financement occulte du parti politique LREM, et de la campagne électorale présidentielle, de l'auto-proclamé vertueux Emmanuel MACRON...

Nous avons encore et surtout un nouveau cas de la sélective notion d'intégrité du sieur.

Nous en venons à des cas spécifiques de corruption, des prises de participations, des arrangements collusifs.

- **Le financement occulte et crapuleux du parti LREM et de la campagne électorale présidentielle.**

Pour être bref, nous n'allons parler que de trois d'entre eux.

1. **« PARTENARIAT CONTRAINT » « HSBC » et SERVICES FISCAUX.**

Pour être bref, la « DNEF », les « services secrets » fiscaux français, s'occupant aussi et surtout des grands comptes et de la cuisine interne « Bœuf-Carottes » (équivalent de la Police des Police), avait formé un litige fiscal et pénal contre « HSBC Suisse ». C'était en 2014-2015, et un arrangement à l'amiable était convenu. Une pénalité, une sanction financière à payer au FISC français, et toute poursuite était annulée, effacée, oubliée. Évidemment, comme celui aux USA, les pénalités sont extrêmement plus faibles que la somme d'une condamnation. Une aubaine pour « HSBC ». Autant aux USA, qu'en FRANCE.

Et pourquoi donc les responsables des services fiscaux osent-ils décider, proposer et accepter une somme si faible, avec de telles belles cartes en main, qui feraient encaisser à l'état plusieurs centaines de millions supplémentaires ?

La réponse est simple : Comme aux USA, les responsables français « mangent »... Et ils ne risquent pas de contrôle fiscal (...), ni de redressement, ni de sanction, ni de poursuites judiciaires. Au surplus, « ils » connaissent bien les rouages pour blanchir l'argent mal acquis... Ils font déjà cela, en regardant ailleurs, ou en occultant les procédés trop ostentatoires de fraudes administratives, comptables, sociales, fiscales commises par leurs amis des « FRANÇAISES MACONNERIES »... Voir les banques « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE », « LCL

-CRÉDIT LYONNAIS », « CRÉDIT MUTUEL » (qui est une véritable usine à blanchir les fraudes administratives, comptables et fiscales) ; voir les sociétés « AREVA », « VINCI » ; voir les compagnies d'assurances « AXA », « GAN », etc.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là.

Entre le temps de cet accord à l'amiable bien généreux, et la clôture du dossier, il s'est passé deux années. Deux longues années durant lesquelles une élection présidentielle a eu lieu...

Le deal de ces responsables véreux et corrompus avec « HSBC » était une réduction conséquente de la pénalité et un abandon de toute poursuite judiciaire, même celle dont les délits pénaux n'incombent pas, ni ne concernent les services fiscaux(...), et en contre-partie, en sus de « sonnants et trébuchants » « remerciements » personnels à chacun d'eux, « HSBC » devant financer le parti et la campagne électorale de leur « poulain », mais patron d'alors, E. MACRON, et la « REM »...

Bien entendu, même si un deal était convenu, même si ces responsables des services coercitifs des services fiscaux pouvaient entreprendre toute repréaille officielle en cas de non respect de cet accord par « HSBC », ils ont joué la prudence, et attendu l'élection présidentielle pour solder le compte. De toute évidence, cela aurait été trop « visible » de l'entériner juste après, alors, ils ont fait cela en catimini, 6 mois après...

Et qui était à Bercy, à cette période ???!!!

2. ALTÉO/Frédéric RAMÉ, Manuel VALLS, Stéphane BOUILLON.

Avec cette affaire, le système de financement crapuleux et frauduleux est différent.

En bref, en 2015, la société « ALTÉO » à GARDANNE, dont le directeur général est Frédéric RAMÉ, devait renouveler son autorisation à polluer en toute légalité la Méditerranée, et notamment le Parc Naturel des Calanques à Marseille, avec ses déchets, appelés « Boues Rouges ».

Le préfet, Stéphane BOUILLON, a donné son accord, sous le commandement de Manuel VALLS, alors ministre, et bon ami du bien introduit dans le gouvernement d'alors, E. MACRON...

Cette crapuleuse autorisation a donné lieu à un grave cas de « Crime contre l'Humanité », pour lequel j'avais déposé en 2016, une plainte contre ses auteurs, à la CPI. L'affaire fut étouffée, bien entendu.

Quel lien entre S. BOUILLON et E. MACRON, direz-vous ? Fadaises, élucubrations, complotisme...

Mais, à l'été 2017, E. MACRON, élu fraîchement Président de la République de France, prit ses vacances, non pas au Fort de BRÉGANÇON, non pas en une propriété de l'État, mais en la villa hollywoodienne d'un préfet... A Marseille... Chez Stéphane BOUILLON... Un ami de sa région natale... Un ami qui s'est rapproché de lui, nommé à la capitale, depuis lors...

3. 80km/h...

Comme pour les fourrières, la loi de limitation à 80 km/h a pour but double, celui de « financer » les institutions de l'État, municipalités et autres administrations, et celui de donner les moyens à des sociétés privées de récolter facilement de l'argent, pour la plupart « volé » en toute impunité.

Un parti politique, et surtout une campagne électorale, d'autant plus présidentielle, coûtent très cher. Et les aides, quelles qu'elles soient, financières ou autres, demandent à posteriori, un remboursement, une sorte d'un « prêté pour un rendu » qui se formule par des lois, des décrets, des autorisations officielles compensatoires, évidemment occultes.

Une fois élu, E. MACRON a instauré cette facile manne financière (qui est somme toute illégale à plusieurs titres...), donnant les clés à ses « amis » pour créer ces sociétés privées à fort rendement lucratif de contrôles, de pénalisations et d'encaissements coercitifs (et aussi, somme toute, illégaux en biens des points procéduraux, et même constitutionnellement vu que la présomption d'innocence est systématiquement bafouée pour, à la fois, faciliter leur tâche et réduire les légitimes contestations, par des règles procédurales fastidieuses et iniques qui contraignent illégalement de devoir s'acquitter en avance d'une hypothétique condamnation pas encore rendue...). Il ne serait même pas étonnant, voire le contraire serait étonnant, que ce triste sire de MACRON ait des intérêts dans ces sociétés. Bien entendu, sous des prête-noms... Son acolyte, Alexis KOHLER est passé maître dans le montage occulte de ce type de malversations...

• BILDERBERG : LE CRIME DE HAUTE TRAHISON.

Le crime d'État Ultime, la connivence avec une ou plusieurs puissances étrangères, a été commis, avant et après son élection, et donc entretenue sous sa fonction présidentielle actuelle.

Une collusion toujours d'actualité, par E. MACRON, matérialisée par des accords, des autorisations, des passe-droits, des « offrandes » nationales, comme des privatisations, des marchés, des subventions, etc.

Quelques points en bref de sa Haute Trahison, envers l'État Français, s'entend, pas à l'encontre de ses amis.
En 2015, E. MACRON a rejoint officiellement le « Groupe ».

En 2016, son acolyte, occulté alors, et futur premier ministre, et donc tout aussi coupable de crime d'État de Haute Trahison, l'Édouard PHILIPPE rejoint officiellement, toujours par une invitation, le même groupe de trafiquants d'influences.

En 2018, E. MACRON va au DANEMARK, et encense le peuple « Nord Européen », tout autant qu'il critique, fustige et méprise le peuple français, son propre peuple pour et par lequel il a été élu.

Pour information, les seuls membres permanents de ce groupe de décideurs à proprement parler, sont ceux du comité directeur, dont le président actuel, depuis 2012, est Henri DE CASTRIES, ex PDG d'AXA jusqu'en août 2016, juste après ma mise en demeure à AXA comme quoi j'avais mis au jour leurs fraudes administratives, sociales, comptables, fiscales, et même boursières...

- ***Cette affaire parallèle révèle aussi un grave problème au sein du système juridique et judiciaire français: L'analphabétisme partiel et la déficience de culture générale de ses acteurs, Procureurs, Magistrats, Gendarmes, Préfets, Maires, Médecins experts. Sans compter leur exigüe capacité intellectuelle de raisonnement.***

En effet, cette affaire annexe induite par ces révélations, et bien d'autres, permet de déceler un vice global du système judiciaire français, et des lois que ses représentants et acteurs sont censés suivre, respecter et appliquer, et ce, dans un environnement de raison neutre. En effet, il ressort que la juxtaposition de chacun de ces textes de lois, au prétendu délit, n'exprime qu'un seul consternant fait, celui de la déficience de ces personnes concernées, à savoir gendarmes, préfets, maires, médecins experts, procureurs et magistrats, utilisatrices de cet outil de communication, en la connaissance de langue française, et principalement en sa sémantique, et même en la définition de ses mots.

Lorsqu'il s'agit de définir, de caractériser, d'identifier un acte, cela est de leur capacité intellectuelle, car ils utilisent leur propres vocabulaires.

En revanche, lorsqu'il s'agit de lire, d'analyser, d'étudier et de comprendre, des textes et/ou des propos, et pour finir, les déterminer, les caractériser et les juger, en les corrélant à des textes législatifs, pour les appliquer à des lois, pour, in fine, les cerner et les considérer comme un délit approprié à l'article prétendument idoine, alors il y a un phénomène fondamental d'incompétence absolue de l'ordre du béotien.

Et ce, sans compter l'autre point névralgique de défaillance constitutionnelle, systématiquement « oublié » par ces éminences, celui de la « contrebalance », c'est-à-dire, celui qui les oblige à ne pas ignorer et à considérer aussi les articles de loi qui « protègent » le nouvellement défini « criminel », par ces et ses autres droits.

Il y a bien des traducteurs pour les langues étrangères, aussi, il est naturellement besoin d'un « traducteur » pour ceux-là qui ne saisissent pas intellectuellement celle de France.

Ce point consternant d'analphabétisme partiel est à résoudre législativement au plus vite.

Restant à votre entière disposition si vous avez besoin de précisions et/ou d'autres documents, ou de mon témoignage.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs Les Députés, mes sincères salutations.

Laurent GRANIER

**Auteur, Inventeur, Théoricien, Maître Philosophe, Profiler Environnemental et Stratégique,
Fondateur de l'internationale ONG « ANOTOW » « Another Tomorrow »**

Adresse en France (Non résident, contraint à l'exil)